

Préfet du Gard

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Sainte Cécile d'Andorge

Projet : La demande d'autorisation concerne la régularisation administrative des captages du Fraissinet et de la source de la Gaillarde sur les communes de Sainte Cécile d'Andorge et Saint Julien les Rosiers.

Pétitionnaire : Commune de LAVAL-PRADEL, Hôtel de Ville 30110 LAVAL-PRADEL, Tél : 04.66.54.81.45

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Monsieur BARBA Joseph (Maire) / Hôtel de Ville 30110 LAVAL-PRADEL
Tél: 04 66 54 81 45 ; mairiedelavalpradel@wanadoo.fr

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 aux dates suivantes : du 29 janvier 2018 (14h00) au 02 mars 2018 (12h00) inclus, pendant 33 jours. Le dossier complet d'enquête comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la procédure loi sur l'eau notamment l'étude d'incidence, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de l'agence régionale de santé, l'avis de la commission locale de l'eau des Gardons ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Laval-Pradel et le registre d'enquête sont déposés pendant **33 jours consécutifs, du 29 janvier 2018 au 02 mars 2018** inclus, en mairie de **Sainte Cécile d'Andorge et en mairie de Laval-Pradel** afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Bernard TOURNADRE, (ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Sainte Cécile d'Andorge (Mairie, Le Village 30110 Sainte-Cécile-d'Andorge, Tel : 04 66 54 81 26, heures d'ouverture : le lundi de 14h00 à 17h30 et du mardi au vendredi de 09h00 à 11h45) et en mairie de Laval-Pradel (Mairie, Place du Jeu-de-Paume 30110 Laval-Pradel Tel : 04 66 54 81 45, heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00), mairiedelavalpradel.fr ([onglet Actus](#))

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
Lundi 29 janvier 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Sainte Cécile d'Andorge
Vendredi 02 mars 2018	de 09h00 à 12h00	Mairie principale de Laval-Pradel

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de **Sainte Cécile d'Andorge**, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : captageseau potablelavalpradel@gmail.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Sainte Cécile d'Andorge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.